

- 31 MARS 2016 -

Tous en GRÈVE et en MANIFESTATION Pour nos revendications et le retrait de la loi travail

Après le succès des mobilisations du 9 mars, le gouvernement a été contraint de faire des premières concessions sur la loi El Khomri. Il maintient néanmoins l'axe général de son projet : l'inversion de la hiérarchie des normes pour remettre en cause toutes les garanties collectives. Il maintient sa volonté de tout définir au niveau de l'entreprise là où le rapport de forces est le plus défavorable aux salarié-e-s.

Toutes les réformes du gouvernement sont marquées du sceau de l'austérité et sont guidées par : l'orientation de remettre en cause le cadre national et les garanties collectives ; elles sont aussi marquées par un refus de discuter sur les revendications exprimées par les salarié-e-s et leurs organisations comme une réelle revalorisation des salaires.

Qu'en sera-t-il du statut de la Fonction publique une fois le code du travail remis en cause ? Déjà dans de nombreux établissements publics et privés de la santé et l'action sociale, le code du travail, les conventions collectives et le statut des agents de la Fonction publique ne sont plus respectés, bien souvent en toute impunité !

Parallèlement un projet de loi dit "déontologie dans la Fonction publique" est en voie de publication. Il remet en cause le statut des agents par l'intégration de la possibilité de suspendre arbitrairement un agent jusqu'à 3 jours sans pouvoir contester, il s'attaque aussi à la possibilité d'améliorer localement le droit en faveur des agents ...

La montée en puissance de la mobilisation de la jeunesse, des agents et des salarié-e-s qui s'est exprimée les 17 et 24 mars est un refus évident de ces régressions que le gouvernement continue à promouvoir dans tous les secteurs de la Fonction publique et du privé, comme dans les hôpitaux, les maisons de retraite et le secteur social.

La Loi dite de « Modernisation de notre système de santé », qui territorialise l'organisation de la santé, avec l'obligation pour tous les hôpitaux d'avoir adhéré au 1er juillet 2016 à un Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) accompagnée du renforcement des pouvoirs des ARS aboutirait à terme à remplacer les normes et réglementations nationales par des règles locales au niveau des ARS et des GHT. (Cela amènera à créer des hyper-concentrations dérivées du respect du droit !)

Les Fédérations de la Santé et de l'Action sociale CGT, FO et SUD confirment leur exigence d'abrogation de la loi de modernisation du système de santé et en particulier de son article 107 qui institue les GHT, afin de réduire massivement les postes en préfigurant les fusions d'hôpitaux qui pourraient passer de 1000 établissements à moins de 200.

La CGT, FO et SUD refusent le dé-tricotage des droits collectifs garantis par le Statut général et les statuts particuliers au prétexte de les faire rentrer dans un « compte personnel d'activités » (CPA). Elles s'opposent aux régulières remises en causes dans les conventions collectives de notre secteur.

Les Fédérations de la Santé et l'action sociale CGT, FO, SUD appellent les salarié-e-s et les agents à faire grève et à participer aux manifestations du 31 mars 2016 POUR :

- le retrait de loi Travail (dite El Khomri) ;
- L'abandon de la politique d'austérité dont la loi Santé et les GHT en sont une des expressions, ainsi que la casse du secteur social ;
- L'augmentation des salaires bien au-delà des annonces d'augmentation de 1,2 % du point d'indice, cela ne répond pas suffisamment aux revendications des personnels ;
- Les créations de postes nécessaires pour des prises en charge de qualité ;
- L'amélioration des grilles indiciaires et des déroulements de carrière ;
- Le refus de tout « ordre » professionnel.

Paris le 25 mars 2016



COORDONNÉES DES ORGANISATIONS

CGT Santé Action Sociale : 01 55 82 87 49

FNPS FO : 01 44 01 06 00

FNAS FO : 01 40 52 85 80

SUD Santé Sociaux : 01 40 33 85 00